Coût de la formule fixé
Par arrêté ministériel
Du 26 Décembre 1955
(J.O. du 27 Décembre 1955)

BORDEREAU D'INSCRIPTION DE NANTISSEMENT DE PARTS DE SOCIETE CIVILE

"SUBSTITUTION"

(Loi du 9 Juillet 1991 et Décret du 31 Juillet 1992)

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE

	MENTION EN MARGE Colonne réservée au Greffe
La présente inscription se substitue à celle prise le : Sous le N° : A L'ENCONTRE DE Adresse :	
AU PROFIT DE : Adresse : RCS :	
Date et nature du titre:	
Signifié par acte de M en date du à la	
Nom de la société civile : Siège social : N° RCS :	
Contenant affectation à titre de nantissement de parts sociales de cette société d'une valeur nominale de N°	
En garantie d'une créance d'un montant de : S'il y a lieu (intérêt, frais …) : Pour sûreté de la somme de :	

Le présent avis certifié sincère et véritable, le

Signature du créancier

(Signature)